

# COURRIER du **PATRIMOINE**

LA REVUE D'ACTUALITÉS DU PATRIMOINE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

◆ DÉCEMBRE 2023

NOV

## DOSSIER

*Agir pour le patrimoine  
aujourd'hui : les enjeux*

## ACTU

**PATRIMOINE AURHALPIN  
FÊTE 40 ANS**



### EDITO 2

#### ACTUALITÉS

- 4** Les actualités de notre fédération
- 8** Les Prix aurhalpins du patrimoine
- 10** Témoignages : le mot des adhérents

#### DOSSIER

- 13** Retour sur les éditos du Courrier du Patrimoine rédigés par Régis Neyret
- 15** Le rôle des têtes de réseau aujourd'hui
- 16** Carte blanche à Stéphane Galerneau, président d'Ateliers d'Art de France
- 18** Trois questions à Mathilde Lavenu, École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
- 19** Parole d'administrateurs avec Jean-Michel Chauvet et Patricia Rochès



#### NOUVELLES DE

- 23** Le patrimoine bâti au secours du présent

#### CLÉS DE GESTION

- 26** « Retour vers le Futur ! » Pour assurer une sauvegarde durable du patrimoine
- 27** La numérisation des patrimoines en Auvergne-Rhône-Alpes
- 28** Patrimoine et économie sociale et solidaire, une analyse croisée
- 29** Patrimoines et économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes
- 30** La Fresque de la Culture : un premier pas vers la transition écologique des acteurs culturels

**NOS LECTURES DE L'ANNÉE 32**

**SUR LE TERRAIN 34**

**ADHÉRER À LA FÉDÉRATION 35**





## Patrimoine & économie sociale et solidaire, une analyse croisée

### OPALE ET UNION REMPART

Les associations du patrimoine constituent les moteurs, sur tous les territoires, d'une très forte dynamique citoyenne. Le patrimoine n'étant pas qu'une affaire de propriétaires, de pouvoirs publics ou de professionnels et professionnelles, elles ont su s'emparer des lieux du patrimoine comme de biens communs à protéger, à faire vivre et à transmettre.

Entre institutions muséologiques et centres patrimoniaux publics et privés, ces structures occupent un positionnement spécifique, et se reconnaissent dans une économie alternative : l'économie sociale et solidaire (ESS). Une analyse croisée de l'Union REMPART et d'Opale, Pôle ressources Culture et ESS.

Caractérisée tant par ses statuts juridiques (associations, coopératives, mutuelles ou fondations) que par ses finalités sociales, l'économie sociale et solidaire est un compromis regroupant « l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel, [contribuant] ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (EME B., LAVILLE J.-L. (2005), « Économie solidaire », in J.-L. Laville et A. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris). La loi relative à l'ESS de 2014 est venue définir administrativement son périmètre et consolider son principal outil d'accompagnement, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), qui concerne chaque année près d'un millier d'associations culturelles, dont 8% relevant du patrimoine (voir <https://www.opale.asso.fr>). De nombreux réseaux culturels et artistiques se reconnaissent dans l'ESS. Autour de la mission ressources d'Opale en particulier, la Cofac et l'Ufisc réunissent ainsi des milliers d'acteurs culturels de l'ESS, et en particulier l'Union REMPART.

Si l'ESS est donc bien un modèle économique qui met l'accent sur des valeurs telles que la solidarité, la démocratie, et l'impact social, les associations d'animation et de sauvegarde du patrimoine membres de l'Union REMPART ne sont pas éloignées du modèle. Et ce, pour plusieurs raisons :

- Elles ont recours à des ressources hybridées en diversifiant leurs sources de financement. Elles combinent ressources publiques (subventions, marchés publics...), privées (dons et mécénat, investissements privés, ventes de prestations) et sociales (mobilisation de la communauté et participation citoyenne, contributions bénévoles...).

- D'autre part, les structures du patrimoine sont caractérisées par des processus décisionnels démocratiques qui impliquent une participation active des membres et des citoyennes et citoyens, favorisant l'égalité, l'inclusion, la transparence et la représentation équitable des opinions au sein des organisations associatives.

- Les organisations patrimoniales au sein de l'ESS adoptent souvent des approches expérimentales et s'engagent dans des démarches d'innovations sociales pour aborder les défis sociaux et culturels. Cela peut inclure des méthodes créatives pour préserver, promouvoir et partager le patrimoine, au service des territoires et du bien commun : festivals culturels, fêtes saisonnières, ateliers créatifs et éducatifs, théâtre interactif, projets artistiques communautaires... Ces méthodes créatives favorisent l'engagement de la communauté, suscitent l'intérêt du public et contribuent à préserver et promouvoir le patrimoine de manière innovante. Les associations peuvent aussi développer des activités connexes en devenant Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) ou Espace de Vie Sociale (EVS).

Leur impact social s'exprime aussi dans la transmission du patrimoine immatériel et notamment des savoir-faire traditionnels du bâti ancien (véritables plateformes de formation accessibles à toutes et tous, tremplins vers des métiers souvent oubliés). De même, elles s'engagent dans des démarches visant à créer plus de solidarité et à lutter contre les inégalités comme les actions en faveur de l'égalité femme homme autour du patrimoine - héritage culturel légué par les générations de femmes précédentes.

Économie circulaire, réemploi des matériaux ou gestion de l'eau dans le cadre des opérations de restauration, mobilités durables des publics accueillis, recours à des produits locaux et bio lors des manifestations sont autant de manières pour les associations de s'engager également dans une démarche de transition écologique affirmée, d'y impliquer leurs membres et leurs publics et de prendre une part active à la transformation de notre modèle socio-économique.

« Un projet REMPART c'est surtout un idéal qui se concrétise dès lors que les individus s'unissent et agissent ensemble autour d'un projet sur le patrimoine, pour une société plus juste, plus fraternelle et plus solidaire. » L'action volontairement inclusive d'une association comme REMPART s'inscrit dans la référence aux droits culturels. Droits fondamentaux issus de l'article 27

de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ils affirment que toute personne peut s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix, prendre part librement à la vie culturelle et participer à l'élaboration des politiques culturelles dans le respect de la diversité.

- Lucile Rivera-Bailacq, co-directrice d'Opale, coordinatrice du Centre de Ressources DLA Culture & Marie-Georges Pagel Brousse, présidente de l'Union REMPART

## Ressources

*Union Rempart : [www.rempart.com](http://www.rempart.com) - Cofac : [cofac.asso.fr](http://cofac.asso.fr) - Ufisc : [ufisc.org](http://ufisc.org) - Opale : [www.opale.asso.fr](http://www.opale.asso.fr)*

*Opale et Union Rempart - Fiche repères sur les associations de sauvegarde et d'animation du patrimoine, 2023*

*Opale et Cose Comune, 2023 - La réciprocité, une dimension structurante pour les modèles socio-économiques des associations artistiques et culturelles. Note de synthèse de trois études cas*

*Ministère de la Culture - Étude relative au bénévolat et à la participation de la société civile aux politiques des patrimoines, DGPA, 2022*